



Commission Administrative Paritaire Départementale

Jeudi 4 mai 2017

Déclaration liminaire du SNUDI FO

Monsieur l'Inspecteur d'Académie adjoint,
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Cette CAPD se tient dans un contexte social particulier de l'entre-deux tours des élections présidentielles et des législatives à venir.

C'est pourquoi en préambule, nous tenons à réaffirmer l'indépendance absolue de la confédération Force Ouvrière vis-à-vis de tout gouvernement et de tout parti. Cette indépendance nous permet de garder notre liberté de négociation et d'action, de rester sur le terrain exclusif de la défense des revendications, des acquis et des droits des salariés, des demandeurs d'emploi et des retraités, face au patronat, à l'administration, à l'Etat, quel que soit le gouvernement.

Ce préambule étant posé, en conséquence et comme toujours, FORCE OUVRIERE, qui n'est pas un parti mais un syndicat ne donnera aucune consigne de vote, directe ou indirecte, pour les élections présidentielles et législatives.

Indépendance vis-à-vis des partis, ne signifie pas que nous sommes indifférents à la forme de l'Etat. Nous sommes attachés aux valeurs de la République, à la laïcité et donc à la séparation des Eglises et de l'Etat. Nous récusons toute forme de discrimination et de racisme et avons toujours combattu les totalitarismes d'où qu'ils viennent.

Ainsi, plus que jamais dans ce contexte, il est indispensable de réaffirmer publiquement et nettement nos positions et revendications. En premier lieu, la défense du statut général des fonctionnaires et les statuts particuliers de corps. C'est la raison pour laquelle nous condamnons PPCR et son volet Ressources Humaines qui prône la fusion des corps, la création des cadres professionnels interministériels et l'instauration d'une fonction publique de métiers. Nous revendiquons l'abandon du projet d'ordonnance instaurant la mobilité géographique et professionnelle forcée des fonctionnaires. Nous rappelons qu'à l'instar de la loi travail, PPCR c'est la remise en cause de la hiérarchie des normes favorisant l'individualisation au détriment des règles de gestion collective et des commissions administratives paritaires. C'est pourquoi nous en demandons l'abandon.

Dans nos écoles, l'offensive contre le statut se poursuit immuablement. Ces dernières semaines, le ministre de l'Education nationale a publié le décret sur le remplacement et le décret sur les obligations réglementaires de service des PE, autant de traductions concrètes de l'ordonnance Fonction publique instaurant la mobilité géographique et professionnelle forcée des fonctionnaires et autant de menaces immédiates contre nos garanties collectives.

Partout en France, des milliers de collègues se réunissent, à l'initiative de notre syndicat et avec d'autres pour dénoncer et combattre les dégâts causés par l'inclusion scolaire d'une part, les rythmes scolaires d'autre part. Nos collègues n'acceptent pas, ils n'en veulent pas, ils le font savoir et s'organisent. D'ailleurs

l'augmentation croissante du nombre de demande de temps partiel dans notre profession dénote un malaise lié à la réforme des rythmes scolaires. Les collègues compensent et financent la dégradation de leurs conditions de travail par le temps partiel.

Le refus de satisfaire leurs revendications ne laisse d'autre choix que la grève et la mobilisation. Ils peuvent compter sur le soutien inconditionnel des syndicats FO !

La phase principale du mouvement est à l'ordre du jour de cette CAPD.

Nous tenons à exprimer en premier lieu notre reconnaissance et nos sincères remerciements à tous les personnels de l'équipe de la Division du Personnel pour leur efficacité et leur réactivité face aux nombreuses sollicitations des délégués du personnel par mail ou lors des groupes de travail. Nous les remercions également quant aux délais de transmissions des projets d'affectation dans un format qui permet une exploitation et une publication des informations, respectant la confidentialité des informations personnelles mais contribuant également à la transparence d'une des opérations les plus importantes dans le déroulement de la carrière des enseignants. Cela a permis de déceler les erreurs signalées par les intéressés, erreurs que nous avons pu, en grande partie, faire corriger par les services.

Si notre organisation syndicale reconnaît que ces opérations se sont bien déroulées d'une manière générale cette année, il convient toutefois de pointer les différents aspects particuliers qui permettraient de l'améliorer en substance pour les prochaines années.

Ce mouvement, comme les précédents, reste cependant contraint par le manque de postes pour satisfaire les besoins des écoles et abaisser significativement le nombre d'élèves par classe mais également par des postes « fléchés langues » ou réservés pour des stagiaires, soustraits aux personnels qui auraient pu y prétendre au barème, certains même avec une bonification priorité médicale.

Nous sommes toujours demandeurs d'une prise en compte d'un barème plus égalitaire pour l'ensemble des collègues, fondé principalement sur l'AGS comme critère objectif et déterminant et donc d'un plafonnement des points de bonification dont l'inflation met en concurrence des personnels qui doivent en conséquence se prononcer sur une stratégie particulière : engranger rapidement des points en éducation prioritaire sur des postes difficiles ou rester durant plusieurs années sur des postes à titre provisoire.

Nous restons opposés à la mise en place du système des postes « à avis » d'une commission, qui sont, dans les faits, des postes « à profil », où l'administration impose aux candidats de se déterminer sur le choix d'une école avant de passer l'entretien, lui permettant ainsi de « choisir » par élimination les personnels sur des postes particuliers et ciblés. Nous sommes et serons très vigilants, dans toutes les instances, sur la situation expérimentale des écoles « fusionnées » en école primaire.

Nous déplorons la tenue du groupe de travail « priorités médicales et sociales » où les délégués du personnel ont dû traiter en 1 heure les 221 dossiers des collègues, soit une moyenne de 15 secondes par dossier ! Nous sommes élus du personnel et refusons d'endosser le rôle de co-gestionnaires et que les instances paritaires dans lesquelles nous siégeons soient des chambres d'enregistrement des décisions de l'administration. Un temps plus adapté et un échange plus nourri avec le médecin de prévention, que nous remercions de sa présence auraient sans doute empêché la situation particulière de la bonification médicale octroyée à un collègue pour obtenir un poste de direction dans l'école où il exerce et pour laquelle il disposait déjà l'an passé d'une première priorité. Nous souhaiterions par ailleurs que cette CAPD réexamine le bien-fondé de cette nomination.

Nous nous insurgons contre le nombre « ridiculement » bas de bonifications sociales accordées : 2 sur 41 demandes ! Nous vous interpellons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, sur cette situation, et le lions au fonctionnement du service social de la DSDEN. L'assistante sociale, recrutée pour pallier aux absences des 2 assistantes sociales dévolues au département, ne pourra pas gérer à elle seule tous les dossiers des Bouches-du-Rhône. Nous nous interrogeons alors légitimement sur le traitement des dossiers à venir, notamment ceux concernant les mutations inter-académiques. Enfin, nous souhaitons que cette CAPD arbitre les situations litigieuses évoquées en groupe de travail afin de permettre la validation d'un projet d'affectation incontestable.

Je vous remercie de votre attention.